

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-19b

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 34
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

Objet : Économie : AMI inclusion numérique TPE : signature de la convention et recrutement d'un alternant

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>) -
CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir de M. Michel BOREL</i>), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Jean-François CHANAL -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER.
-----------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_19b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

La Banque des Territoires s'implique aux côtés des collectivités territoriales pour accompagner les TPE éloignées du numérique, et ainsi, renforcer l'attractivité des territoires.

Cette convention de subvention fait suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adressant à une vingtaine de collectivités territoriales qui ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique dans la mise en place de leur stratégie d'inclusion numérique des TPE et l'opérationnalisation de leurs actions s'inscrivant dans ce cadre à l'échelle de leur territoire. La Banque des Territoires a appuyé et animé cette communauté de collectivités et leurs partenaires afin qu'ils puissent solliciter un financement pour concrétiser ou accélérer leurs projets.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a été lauréate de cet AMI inclusion numérique

L'accompagnement proposé permettra de consolider et de rendre plus lisibles et attractives les actions existantes et de développer un parcours d'accompagnement adapté et pérenne pour les TPE. L'objectif est également de développer les partenariats en travaillant plus en lien avec des organismes locaux publics et privés (Chambres consulaires, office de tourisme, organismes de formation, les réseaux d'entreprises, entrepreneurs, etc.).

Le plan d'action se décline comme suit :

1. mise en place d'un écosystème d'acteurs du numérique et du développement économique et coordination des interventions,
2. identification des TPE à cibler,
3. construction d'un parcours d'inclusion numérique territorial : accompagnement personnalisé et en proximité adapté aux besoins des entrepreneurs (permanences itinérantes, coaching, ateliers collectifs, formations, etc.),
4. mise en place d'un plan de communication globale pour faire connaître notre stratégie d'inclusion numérique.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à la réalisation de ces actions, objet de la présente convention de partenariat.

Le coût total du projet, mené par la CCPR s'élève à 56 415 € TTC.

Au titre de la convention, la Caisse des Dépôts versera à la CCPR, une subvention d'un montant maximum total de 26 500 €.

Ce montant est ferme et représente 47 % du coût total TTC du projet.

Dans ce plan d'actions, le recrutement d'un alternant a été proposé. La candidature de Tanguy MIMAULT a été présélectionnée. Titulaire d'un DUT métiers du multimédia et de l'internet, il rentre en licence en alternance pour une année. Il aura pour missions : l'accompagnement numérique des commerçants/artisans : diagnostic et formation - développement des réseaux sociaux.

Le reste à charge de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sera couvert par la subvention de l'AMI inclusion numérique.

Ainsi, il est proposé au conseil d'approuver la signature de la convention avec la Caisse des Dépôts, d'approuver le recrutement d'un alternant pour une année pour permettre la mise en place des actions et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la signature de la convention avec la Caisse des dépôts,
- Approuve le recrutement d'un alternant pour une année,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Charles ZILHOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_19b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020